

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2013

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcille, Gallet, Lefort, Fleury, Berre, Delplanque, Bournouville, Lenglet, Gest.

Etait absente : Melle Charon.

Monsieur Marcille accueille Mr Petit Guy, architecte DPLG (Diplômé par le gouvernement) et Melle Julie HENNEBERT titulaire du diplôme d'état d'architecte. Ils sont venus présenter les études d'exécution et le dossier de consultation des entreprises pour la remise en sécurité de la restauration de l'église Saint Pierre d'Heilly.

Remise en état des parties défectueuses : charpente, corniche et divers travaux connexes (voûte).

Le conseil municipal a ensuite délibéré à l'unanimité et a décidé d'autoriser Monsieur le Maire

- à surseoir à la fixation du coût d'objectif définitif des travaux en l'attente du résultat des appels d'offres
- à approuver l'avis d'appel à la concurrence des entreprises
- à signer la convention de frais de reproduction des dossiers établis par la SAS Guy PETIT et le dossier de consultation des entreprises.

**1- Remplacement éventuel de l'Adjoint démissionnaire** : renseignements pris auprès des services préfectoraux ; il y a lieu de procéder au remplacement du second adjoint démissionnaire. Mme Lefort pose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal. Sa délégation comportera en outre la vente du bois et correspondant de la défense

**2- Location du logement communal** : le logement contigu à l'école est libre à la location. Mr Didier Fernand employé communal a fait une proposition qui n'a pas été retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal. Les personnes intéressées doivent se mettre en contact avec l'étude de Maître Gilquin à Corbie.

**3- Location des étangs fédéraux** : la Fédération de pêche a confirmé par courrier la cessation de la location de l'étang fédéral à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fait une proposition financière suite à la cessation anticipée du bail. Les membres du Conseil Municipal refusent cette offre qui va être négociée. En outre Mr Marcille précise que ce bien qui rapportait 9210 euros par an à la commune va faire l'objet d'une publicité en vue de location.

**4- Recensement communal** : il aura lieu du 16/01/2014 au 15/02/2014. Madame Bernadette Gallet assurera la mission de coordinatrice et Mademoiselle Marie Lefort qui avait effectué un bon recensement en 2009 a accepté cette mission qui demande beaucoup d'investissement et de disponibilité notamment en soirée. L'intéressée est employée en qualité d'agent recenseur du 02/01/2014 au 28/02/2014. Elle sera rémunérée en fonction de la dotation que la commune percevra pour le recensement.

**5- Radar pédagogique** : La commune a testé un radar pédagogique entre le 4 et le 12 novembre 2013, le rapport issu des données d'enregistrement fait apparaître de très nombreux dépassements de la vitesse autorisée ;

- 723 véhicules avec des vitesses comprises entre 51 et 60 kms/ h
- 609 véhicules avec des vitesses comprises entre 61 et 70 kms/h
- 382 véhicules avec des vitesses comprises entre 71 et 80 kms /h
- 239 véhicules sont en excès de vitesse de plus de 30 kms / h , ce qui représente 6.77 % et un passage à 120 kms/ h le 9 novembre à 17 h 00 !!!.

Compte tenu de ce rapport qui confirme les constats de chacun : Mr Marcille propose l'achat d'un radar pédagogique : accepté à l'unanimité du CM pour un coût de 2579.05 € TTC, auprès du fournisseur Elan Cité technologies. Les demandes de subvention vont être faites.

**6- Location des jardins communaux** : Aucune nouvelle demande de location de jardins n'est parvenue en Mairie. Mr Wargny a fait une demande de location pour un pâturage. Le Conseil Municipal demande que le contrat contienne des clauses spécifiques pour cette location. D'autre part, les locataires qui cessent la location doivent procéder à l'enlèvement des clôtures et autres afin de remettre en exploitation ces terrains communaux.

**7- Remboursement de frais aux enseignantes de Heilly pour formation aux premiers secours** : adopté à l'unanimité

